



Département de la Haute-Savoie
Délibération n° 2025 – 21

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

S²LO

ID : 074-217402346-20250410-DEL_2025_21-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025
Date de la convocation : 4 avril 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Membres en exercice : 12

Présents : M. Philippe PRUD'HOMME, Maire
M. André BRUNET, M. Azzdine BOUIREK, M. Vittorio DI-UBALDO
Adjoints au Maire.
M. Yohan CARRERA, M. Jean CHMIELINSKI, M. Jean-Paul DESCHAMPS, Mme Carine FERBUS, M. Didier PANISSET, M. Joël PELLOUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anick CURTIUS a donné pouvoir à M. André BRUNET
M. Richard LESOT a donné pouvoir à M. Yohan CARRERA

Absent excusé :

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

**2025-21 : Souscription d'un emprunt pour les travaux d'eau potable
chemin de Pré Corbet et rue de la Douille**

Suite à une remarque du Contrôle de légalité, **Monsieur le Maire** informe que la délibération n° 2025-10 du 25 mars 2025 doit être annulée et remplacée.

Dans le cadre du financement des travaux d'investissement prévus pour la rénovation des conduites d'eau du chemin de Pré Corbet et de la rue de la Douille, il a été inscrit au budget annexe eau 2025, un emprunt bancaire.

La consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour un prêt à hauteur de 120 000 €, remboursable sur 10 ans.

Les différentes propositions reçues sont les suivantes :

Montant 120 000 €		durée remboursement : 10 ans			
Etablissements bancaires	TAUX	TAEG	Coût crédit	Frais dossier	Annuités/an
CRÉDIT AGRICOLE	FIXE	3,36%	21 785,42 €	150 €	14 178, 56 €
CAISSE D'ÉPARGNE	FIXE	3,62 %	23 564,00 €	200 €	14 356,40 €
CRÉDIT MUTUEL	FIXE	3,40 %	22 058,40 €	150 €	14 205,84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la souscription d'un emprunt auprès de la banque Crédit Agricole,
- autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec selon les principales conditions suivantes :

- Montant du prêt : 120 000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Objet du prêt : financement travaux d'amélioration du réseau d'eau
- Taux fixe : 3,36 %
- Echéances amortissement : trimestrielles
- Versement des fonds en une fois
- Frais de dossier : 150 €

- précise que le Maire est autorisé à procéder ultérieurement, sans autre délibération, et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME